

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

dans le cadre de la procédure de légalisation du plan général d'affectation

SITUATION 1:1000

CÔTES DE VERMONT

Pour approbation :  
L'inspecteur forestier  
du 8<sup>ème</sup> arrondissement

Pailly, le 30 septembre 1998

Soumis à l'enquête publique  
du 20 OCT. 1998 au 18 NOV. 1998

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic La Secrétaire



APPROUVE PAR LE DÉPARTEMENT  
DES INFRASTRUCTURES

Le Chef du Département :

17 JUN 2003

CERTIFIÉ CONFORME  
Service de l'aménagement du territoire

F. PILLOUD & A. RUDAZ  
Ingénieurs géomètres officiels

Yverdon-les-Bains, le 25 septembre 1998

